

Remboursement des investissements en eaux pluviales auprès des communes : l'Agglomération rattrape son retard !

Après avoir rattrapé le retard de versement des subventions à l'acquisition de vélos pour les particuliers, la nouvelle équipe exécutive vient de résoudre un autre dossier : le remboursement des communes pour des dépenses d'investissement liées à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).

Le financement de ces investissements est assuré par un co-financement de l'Agglomération et des communes.

Alors que les communes avancent l'ensemble des frais, le remboursement de l'Agglomération auprès de certaines communes était toujours en attente de traitement, parfois depuis 2020.

Les dossiers en suspens ayant tous été résolus, les 9 communes qui étaient en attente d'un remboursement percevront au total 187 151 € ces prochaines semaines.

« Nous avons résolu en 6 mois des dossiers qui attendent depuis 4 ans. Cela démontre qu'avec la même administration mais une impulsion politique différente, nous pouvons résoudre des problématiques même complexes. » indique Mohamed Rezzouki, vice-président en charge des grands travaux, de l'écologie et du cycle de l'eau.

« Les retards de remboursement dû par l'Agglomération était symptomatique d'un mépris à l'égard des communes. Alors que certaines petites communes font face à des difficultés budgétaires, il était inacceptable de ne pas leur verser leur dû en des délais raisonnables. Avec la nouvelle équipe, nous souhaitons une Agglomération au service des communes et de leurs habitants. », souligne Sébastien Eugène, président de l'Agglomération.

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Conseiller du Président :

Antoine BOHAN

Téléphone : 06 85 78 58 15

Courriel : antoine.bohan@carct.fr

Adresse : L'Aiguillage

2, avenue Ernest Couvrecelle

02400 Etampes-sur-Marne

Site web : www.carct.fr

 @aggloregionchateauthierry

 #agglochateauthierry